

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : XX JANVIER 2024
Date d'affichage : XX JANVIER 2024
Nombre de conseillers : en exercice : 15
Présents :
Votants :
Dont pouvoir (s) :

L'an deux mil vingt-quatre le mardi seize janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle Louis Lainé, en séance publique sous la présidence de Madame Laetitia SANCHEZ, Maire.

Etaient présents :

Pouvoirs de :

Absent(s) excusé(s)

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : XX

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « DROIT COMMUN » AUPRES DE L'AGGLOMERATION SEINE- EURE

Madame la Maire indique aux membres du Conseil Municipal que suite aux travaux menés par l'entreprise AGORAT TP (lot 10) pour la construction d'un mur de soutènement, le bureau de contrôle préconise une étude géotechnique avant la construction de ce mur. De ce fait, Caroline THIBAULT, notre maître d'œuvre, nous a transmis ces 2 propositions financières :

1. Proposition AGORAT TP avec TECHNOSOL: 11 300 €HT soit 13 560 €TTC
2. Proposition : ECR ENVIRONNEMENT : 6 070 €HT soit 7 284 € TTC

Vu les propositions reçues, il convient de sélectionner la 2^{ème} proposition, celle-ci étant la moins coûteuse.

Etude géotechnique de conception G2 - Phase AVP/PRO

Création d'un mur de soutènement -
SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY (27)

Le projet prévoit la création d'un mur de soutènement au droit de l'école primaire de la commune de SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY (27) située au 9 rue Gourdon. Le projet intervient dans le cadre des désordres occasionnés par les travaux d'ITE au droit de l'école.

La parcelle cadastrale n°1029 de la section A concernée par le projet se trouve dans une zone de forte exposition vis-à-vis du risque de retrait/gonflement des argiles. A cet effet, il faudra adapter les fondations du mur en conséquence.

Amené et repli du matériel et du personnel	1 ft	400.00	400.00
Préparation de chantier (DICT, autorisation d'accès...)	1 ft	110.00	110.00
Mise en station à chaque point de sondage	2 u	40.00	80.00

Investigation in situ

Sondage géologique pour essais au pressiomètre de 0 à 10 ml	8 ml	45.00	360.00
---	------	-------	--------

Fonds de concours sollicité auprès de l'agglomération Seine-Eure : 3 035 €
Reste à la charge de la commune : 4 249 €

En raison du caractère urgent et dans l'attente de l'instruction de notre demande de FDC lors du prochain conseil Communautaire du 22/02/2024, l'agglomération Seine Eure nous autorise exceptionnellement à engager cette commande avant la notification de la participation financière.

Après avoir entendu l'exposé de ce projet, le conseil municipal, approuve avec XX voix POUR, XX voix CONTRE et XX ABSTENTION(s).

Article 1 : Donne pouvoir à Madame la Maire pour demander le fonds de concours auprès de l'agglomération seine Eure,

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer la convention de financement pour l'attribution d'un fonds de concours de droit commun

Article 3 : De prévoir les opérations au budget de l'exercice 2024.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Laëtitia SANCHEZ

Maire de Saint Pierre du Vauvray

La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :